

**Déclaration gouvernementale lue par le Premier ministre Achille Van Acker
à la Chambre le 4 mai 1954 et au Sénat le 5 mai 1954**

Mesdames, Messieurs, soucieux de se conformer à la volonté du corps électoral, socialistes et libéraux ont décidé d'unir leurs forces et de former le Gouvernement. Pendant toute une législature, ils ont été rejetés du pouvoir, alors que le pays aurait dû être consulté. Ils n'entendent cependant pas prendre leurs responsabilités avec des idées de revanche. Le Gouvernement qui se présente devant vous sera celui de tous les Belges. Il n'envisage d'être que le Gouvernement de l'intérêt public. Une de ses premières tâches, et des plus importantes, sera de procéder avec le Parlement à la révision constitutionnelle décidée sous la précédente législature. Il est persuadé que cette oeuvre sera accomplie dans un esprit de concorde nationale.

La politique étrangère que le pays a approuvée depuis la Libération sera poursuivie. Elle se caractérise par le désir de contribuer à l'édification de la paix par la fidélité à l'alliance atlantique et la volonté de participer activement à l'organisation de l'Europe.

Les problèmes économiques, financiers et sociaux domineront la législature qui vient de s'ouvrir. Dans la présente déclaration, le Gouvernement se bornera à quelques questions essentielles. La mise au point définitive de son programme ne pourra être faite qu'après un inventaire sincère et détaillé de la situation existant au moment de son entrée en charge.

Il est normal que cet inventaire soit établi. En effet, pendant quatre ans, le contrôle parlementaire n'a pu s'exercer qu'imparfaitement. D'autre part, une politique économique et sociale résolument progressiste doit être fondée sur une connaissance précise de la situation financière. L'inventaire sera publié et commenté dans l'exposé budgétaire pour l'exercice 1955. Les premières investigations révèlent que le budget de 1953 et celui de 1954 accusent un déficit. Par surcroît, d'importants problèmes qui n'ont pas été réglés par le Gouvernement précédent influenceront encore la situation budgétaire. Nous citerons le problème des pensions pour indépendants, celui des charbonnages marginaux, le déficit du FNAMI, le déficit des communes et celui des chemins de fer.

Le Gouvernement est décidé à équilibrer le budget de l'Etat sans lever de nouveaux impôts. C'est dire qu'une politique d'économies et de vigoureux redressement est nécessaire, en dehors de toute tendance à la déflation. Les dépenses publiques peuvent être diminuées.

Le Gouvernement entend défendre le franc, qui est le franc de tous. Il prendra les mesures qui s'imposent pour équilibrer les recettes et les dépenses. Il n'admettra pas que soient portées dans un budget en cours par la voie de crédits supplémentaires des dépenses nouvelles qui ne seraient pas couvertes par des recettes équivalentes. Les dépenses militaires, si elles doivent garder leur caractère de priorité, doivent néanmoins se situer au niveau de nos moyens. Elles seront sérieusement contrôlées. Elles ne peuvent compromettre l'équilibre budgétaire.

L'action du Gouvernement sera centrée sur la lutte contre le chômage. La situation est aujourd'hui plus grave qu'il y a quatre ans, alors qu'elle aurait dû normalement s'améliorer sous l'influence des circonstances favorables à une extension de l'emploi. La lutte contre le chômage revêt deux aspects : l'un immédiat, l'autre à plus longue échéance. Le Gouvernement estime que certains résultats peuvent être atteints immédiatement si l'on favorise les travaux à exécuter par les provinces et les communes et si l'on pratique une large politique de construction d'habitations pour les personnes à revenus modestes. La prospérité est fonction du niveau de l'emploi. Mais cette vérité est plus évidente encore dans un pays comme le nôtre, dépourvu de matières

premières, sauf le charbon, et dont le sol ne fournit qu'une partie de la consommation alimentaire. Toutes les industries, toutes les activités, toutes les classes de la société sont solidaires. Toutes doivent concourir à la prospérité nationale.

Avant d'indiquer les tâches à réaliser dans les divers départements, le Gouvernement tient à mettre l'accent sur quelques problèmes d'intérêt général. L'industrie charbonnière doit être redressée. Elle est aujourd'hui fortement atteinte. Les stocks actuels sont trois fois plus élevés que les stocks normaux. C'est là un symptôme préoccupant, en ce qui concerne l'évolution du chômage. Certes, les charbonnages belges bénéficieront encore, pendant près de quatre ans, des dispositions favorables prévues au traité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier. Mais si, par la suite, devaient subsister les obstacles qui les empêchent aujourd'hui d'aligner leurs prix de vente sur ceux des grands pays voisins, notre industrie charbonnière se trouverait dans une situation difficile, qui se répercuterait sans aucun doute sur l'ensemble de notre économie. Le Gouvernement est très attentif à ce problème. Il est résolu à prendre dans l'immédiat et à long terme, avec le concours des organisations patronales et ouvrières, toutes les mesures indispensables en vue d'une adaptation progressive aux conditions du Marché commun.

L'industrie sidérurgique trouvera dans les mesures que le Gouvernement envisage pour favoriser les exportations un stimulant et un appoint qui lui sont aujourd'hui nécessaires. L'équipement de nos principaux secteurs publics : chemins de fer, vicinaux, régie des télégraphes et téléphones, télévision, etc, procurera à certaines de nos industries un appoint substantiel. Le Gouvernement s'efforcera d'aider l'industrie textile dans ses efforts de modernisation et sa recherche de débouchés nouveaux. Les petites industries, l'artisanat et tous les secteurs qui concourent à la prospérité peuvent compter sur la sollicitude agissante du Gouvernement. C'est dans l'expansion intérieure et extérieure de notre économie qu'il faut chercher une solution aux problèmes actuels. Le Gouvernement croit qu'une telle politique peut réussir, à la condition d'être poursuivie avec ténacité dans tous les secteurs, avec la volonté de coordonner tous les efforts et avec le concours confiant des milieux patronaux, syndicaux et des pouvoirs publics à tous les échelons.

Dans le domaine intérieur, le Gouvernement apportera son aide à tout effort tendant à l'augmentation de la production. Il encouragera par l'octroi de crédits l'extension et la modernisation des industries existantes et la création d'industries nouvelles ; il proposera au Parlement des dégrèvements fiscaux en vue de favoriser les investissements. Il s'efforcera de pratiquer, avec le concours des milieux intéressés, une politique d'accroissement de la productivité, tendant à abaisser le prix de revient et à faciliter la position compétitive de l'industrie belge sur les marchés extérieurs. Il veillera à ce que l'évolution des accords Benelux se poursuive avec le souci de réaliser, entre les trois pays, les conditions d'une économie équilibrée.

Dans le domaine du commerce extérieur, le Gouvernement favorisera toutes les initiatives tendant à faciliter les activités exportatrices, notamment en matière de crédit à moyen et long terme et par l'extension des délais du ducroire. Il veillera à réaliser une coordination plus serrée des secteurs public et privé. Il donnera un appui à toute action conjuguée et efficace des milieux syndicaux et patronaux. Il soutiendra vigoureusement l'action de l'Office Belge du Commerce Extérieur, mettra en oeuvre le fonds d'expansion du commerce extérieur et dotera de moyens accrus les organismes chargés de la représentation de notre commerce à l'étranger. Au sein des divers organismes dont notre pays fait partie : Organisation Européenne de Coopération Economique, Union Européenne des Paiements, Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, le Gouvernement participera à tous les efforts tendant à la suppression des pratiques discriminatoires, des contingentements

abusifs, des obstacles tarifaires et monétaires, en vue d'aboutir à la création d'un vaste Marché commun.

Répondant au désir si souvent exprimé par les classes moyennes, le Gouvernement a créé un ministère distinct, qui assurera la protection et la défense des intérêts de cette importante catégorie de la population. Le Gouvernement invite les classes moyennes à s'unir en vue d'obtenir en collaboration étroite avec le nouveau ministère, la réalisation progressive de leurs aspirations légitimes. Retiendront particulièrement son attention, les problèmes relatifs à la simplification fiscale et à l'instauration d'un système forfaitaire, à la pension des indépendants, à la protection de la propriété commerciale, à la formation professionnelle et à l'octroi de crédits aux classes moyennes.

Sur le plan financier, le Gouvernement reprend une succession qui requiert une vigilance toute particulière. Il tient dès à présent à prendre acte du fait que le budget ordinaire de 1953 se clôturera, d'après la dernière réévaluation des recettes, avec un mali de plusieurs milliards. Pour le budget de 1954, les perspectives sont encore moins favorables. La moins-value de recettes constatée au cours du premier trimestre et les crédits supplémentaires qui doivent être déposés pour couvrir les dépenses engagées déséquilibrent le budget dont les recettes ont, dès l'origine, été surévaluées et dont les dépenses ont été sensiblement augmentées en cours d'exercice. Il est certes difficile de déterminer en ce moment comment se clôturera le budget de 1954, mais si un redressement de recettes fiscales ne se produit pas au cours des prochains mois, un mali de 5 à 6 milliards doit être envisagé. Le recours très extensif à l'emprunt, tel qu'il fut pratiqué au cours du dernier exercice, n'a pas été sans inconvénient et il impose une certaine modération dans l'avenir.

Le Gouvernement conscient des difficultés qu'implique la situation qui lui est léguée, décidé fermement à défendre la monnaie et à éviter l'accroissement des charges fiscales, pratiquera une politique d'économies tendant à adapter les dépenses de l'Etat à ses ressources. Il saura, entre-temps, ne pas se laisser distraire de ses objectifs essentiels, qui sont la consolidation des conquêtes sociales et l'élévation progressive du niveau de vie de l'ensemble de la population. Répondant au vœu unanime, il entend procéder à des réformes radicales assurant la simplification de la fiscalité, tant directe qu'indirecte.

La lutte contre le chômage sera, nous l'avons dit, une des préoccupations dominantes du Gouvernement. Le chômage grève lourdement le budget de l'Etat. Il représente, pour la classe ouvrière, à la fois une diminution du pouvoir d'achat et une souffrance morale intolérable. Il atteint d'ailleurs non seulement ceux qui en sont victimes, mais l'ensemble des travailleurs et indirectement les autres catégories sociales, comme les agriculteurs et les commerçants. Des mesures seront prises pour combattre le chômage en Flandre où il frappe durement la population depuis plusieurs années, et aussi en Wallonie et dans l'agglomération bruxelloise où il faut craindre qu'il ne s'étende. Par ailleurs, le Gouvernement prendra des mesures pour assurer la mobilité de la main-d'oeuvre, ses moyens de transport et son hébergement.

Le Gouvernement est convaincu que la paix sociale postule le progrès social et il est conscient de ce que celui-ci représente sur le plan humain. Aussi fera-t-il tout ce que les circonstances indiquent pour que la Belgique consolide la place d'honneur qui lui fut reconnue dans le monde. A cette fin, il mettra à l'étude et poursuivra les réformes nécessaires de la Sécurité sociale, tout spécialement dans le sens de la simplification, en faisant appel au concours des organisations de travailleurs et d'employeurs. Dans le même esprit, il entreprendra l'assainissement de l'assurance maladie-invalidité par des mesures immédiates et à long terme. Dans le plus bref délai, il portera à 28.000 francs la pension des ouvriers mariés, en le rattachant aux variations du coût de la vie. Il instaurera le mécanisme de l'adaptation automatique des pensions et des allocations sociales à l'index des prix de détail.

Le Gouvernement veillera à la sauvegarde des intérêts moraux et matériels de la famille. Il encouragera l'éducation physique et les sports et réformera l'inspection médicale scolaire, subsidiera notamment les plaines de jeux et l'extension de réseaux de distribution d'eau. En ce qui concerne les soins de santé aux assurés sociaux et aux autres personnes de condition modeste, il assurera le développement, la rationalisation et le perfectionnement de notre système hospitalier et médico-social. Il se propose de réviser le fonctionnement de l'assistance publique.

La politique de la construction recevra une impulsion plus hardie. A cet égard, et sans négliger l'encouragement à la construction privée, il importe d'assurer une sérieuse coordination des différents moyens à mettre en oeuvre pour accroître la qualité du logement sans en augmenter le prix et pour doter l'habitation modeste d'un plus grand confort. Une véritable politique du logement ne consiste pas seulement à permettre aux familles aux revenus limités de devenir propriétaires, mais aussi à faire disparaître les taudis et à favoriser la construction d'immeubles pouvant être loués dans des conditions raisonnables.

L'agriculture belge est confrontée avec un ensemble de problèmes intérieurs et extérieurs. Le Gouvernement les résoudra avec la double volonté d'améliorer la rentabilité, tout en favorisant les moyens de faire face à la concurrence étrangère, et de contribuer à l'abaissement du coût de la vie. A cette fin, il faut, par des mesures appropriées, notamment par la coopération et en tenant compte des progrès de la technique, élever la production et la productivité agricoles à un niveau tel que, dans toute la mesure du possible, l'agriculture belge puisse se défendre par ses propres moyens. On y parviendra par l'effort conjugué des producteurs et des pouvoirs publics, qui devront accorder la plus grande attention à l'organisation de la recherche scientifique, de l'enseignement spécialisé et à la vulgarisation des notions les plus modernes en matière agricole. Le Gouvernement pratiquera une politique efficiente en matière de crédit et recherchera des débouchés pour les excédents et les productions spécialisées. Il prendra toutes mesures pour assurer l'avenir de l'industrie de la pêche.

Le Gouvernement entend réaliser une politique constante de développement et d'amélioration de l'enseignement officiel. Il réaffirme le droit et le devoir de l'Etat de créer toutes les écoles publiques qui sont nécessaires. Il replacera sous l'autorité du ministre de l'Instruction publique tout ce qui concerne la construction des écoles. Sans renoncer à son pouvoir de tutelle, il rendra aux communes la liberté qui leur a été enlevée en matière de paiements des suppléments de traitement aux instituteurs. Il se verra forcé, après les nominations qui ont été faites dans l'enseignements officiel pendant quatre ans, de donner pour les places vacantes la priorité aux titulaires de diplômes officiels. Il n'admettra pas que l'enseignement officiel soit entravé dans son développement par les commissions mixtes.

En ce qui concerne les subsides à l'enseignement libre, il exigera notamment que cet enseignement se soumette à toutes les règles de contrôle qui sont appliquées à l'enseignement officiel. Il s'assurera que les traitements des instituteurs et des professeurs de l'enseignement libre leur sont réellement et intégralement payés.

Il mettra le Parlement en mesure de se prononcer sur les projets relatifs à la prolongation de la scolarité obligatoire. Le Gouvernement inscrira au budget des crédits nécessaires pour que soit assuré, à tous les degrés de l'enseignement, l'épanouissement des facultés de tous les enfants bien doués, quels que soient l'état de fortune de leur famille et le lieu de leur résidence.

Le Gouvernement entend maintenir fermement les droits de la Belgique sur ses territoires d'outre-mer. Il poursuivra sans relâche, dans un climat de tolérance et de liberté, l'oeuvre civilisatrice dont s'honore notre pays. Le Gouvernement place au premier plan de ses objectifs

l'émancipation progressive des populations autochtones. Il leur ouvrira, étape par étape, l'accès de toutes les professions, y compris les fonctions publiques. Le Gouvernement apprécie hautement la part que les colons prennent au développement du Congo. Il favorisera l'aménagement des zones qui conviennent à l'extension du colonat et facilitera l'installation des jeunes ménages au Congo. Un effort particulier sera fait pour étendre et perfectionner l'instruction technique et développer l'enseignement officiel.

Le Gouvernement mettra en oeuvre une vigoureuse politique d'investissement dans le domaine des routes, des voies navigables et des ports. Il établira un plan d'ensemble destiné à régler les problèmes non encore résolus, spécialement ceux qui concernent les relations fluviales intérieures et internationales. En matière de transports, le Gouvernement prendra les mesures nécessaires pour assainir ce secteur important de notre économie. Une bonne propagande touristique, si importante pour notre industrie hôtelière, sera menée en vue de faire mieux connaître les beautés naturelles et les richesses artistiques de notre pays.

Pour régler les problèmes que pose la répression de l'incivisme, le Gouvernement fera appel à la collaboration des représentants des organisations de Résistance, en qui il met sa confiance, persuadé qu'ils sauront allier dans un juste équilibre la défense du civisme et du patriotisme aux impératifs d'une justice empreinte d'humanité. C'est dans ce même esprit qu'il présentera des formules nouvelles en ce qui concerne les lois récemment votées ou actuellement en discussion. Le Gouvernement hâtera l'application des statuts et le paiement des indemnités aux victimes civiles de la guerre. Quant aux dommages de guerre aux biens privés, le Gouvernement prendra les dispositions administratives nécessaires pour que soient accélérés l'examen des dossiers et le paiement des indemnités.

Le Gouvernement est décidé à appliquer immédiatement le service militaire de dix-huit mois. Cette mesure implique une sérieuse réorganisation de l'armée, dont la force défensive et la cohésion doivent être intégralement maintenues dans le respect de nos engagements internationaux.

Le Gouvernement est très attentif aux revendications des agents des services publics. Il s'appliquera particulièrement à résoudre la question des pensions. La réforme administrative est attendue depuis longtemps, tant par l'opinion publique que par les fonctionnaires. Une commission, composée de personnalités éminentes, s'est penchée sur cette question. Elle vient de déposer ses conclusions. Le Gouvernement s'inspirera de ses suggestions et réalisera la réforme avec le concours des organisations syndicales.

Les problèmes économiques administratifs et culturels que pose l'existence de nos deux communautés seront résolus dans un large esprit de concorde nationale, notamment en faisant prévaloir des solutions de décentralisation régionale. Le recensement linguistique de 1947 sera publié ; des mesures seront prises pour adapter la loi linguistique en matière administrative aux nécessités actuelles, sans porter atteinte à l'intégrité des régions et en permettant le plein épanouissement de chacune de nos deux cultures nationales, notamment dans la capitale.

La loi sur les finances communales et provinciales sera adaptée aux exigences de l'heure, qui imposent une péréquation des fonds et la révision des critères de répartition. La situation des grandes villes et des agglomérations industrielles fera l'objet d'un examen particulier.

L'oeuvre d'émancipation de la femme sera continuée ; l'égalité civile complète doit lui être donnée. A travail égal, sa rémunération doit être égale à celle des hommes.

Le Gouvernement désire, en terminant cette déclaration qui touche aux problèmes du présent, se tourner vers l'avenir, c'est-à-dire vers la jeunesse. En plus d'un point déjà, qu'il s'agisse

du service militaire ou de l'établissement de jeunes ménages au Congo, il a manifesté l'intérêt qu'il lui porte. Il est d'autres questions encore qui intéressent la jeunesse, comme la création de cités universitaires, l'encouragement à la pratique des sports, l'octroi de prêts aux jeunes gens en vue de leur permettre de fonder un foyer. Le Gouvernement s'emploiera à les résoudre. Il déclare qu'il poursuivra dans tous les domaines une politique d'initiative dynamique de liberté et de progrès social, qui donnera à la jeunesse un sentiment de légitime fierté et de confiance dans les destinées de notre pays.

Mesdames, Messieurs, voilà exposées très brièvement les tâches essentielles que le Gouvernement a inscrites à son programme. J'invite tous les hommes de bonne volonté à collaborer à cette oeuvre de redressement national.

Gouverner, dit-on, c'est prévoir. Mais prévoir ne suffit pas. Gouverner, c'est agir. Au nom du Gouvernement, je vous y convie.

Au-delà de toute préoccupation partisane, pour la prospérité et la grandeur de la Belgique, tous au travail !